

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA QUERELLE DE COMPÉTENCE AU SUJET DES RESSOURCES
SOUS-MARINES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. La triste ironie du sort veut que quelques jours à peine après la suspension des négociations entre Terre-Neuve et Ottawa relatives à la gestion, au contrôle et à la compétence relativement au pétrole d'Hibernia nous apprenions la tragédie dans laquelle la tour de forage Ocean Ranger de la compagnie Mobil Oil aurait coulé dans une mer déchaînée à 175 milles à l'est de Saint-Jean de Terre-Neuve. Je propose donc, appuyé par le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) que:

Pour éviter que des vies humaines soient mises en danger par les querelles de compétence gouvernementale, et que se répètent les conséquences économiques de retards du genre de celui des négociations entre l'Alberta et Ottawa, et comme le même problème s'est récemment aggravé sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, la Chambre presse les premiers ministres Peckford, Buchanan et Bennett de rencontrer le premier ministre fédéral sans tarder en vue de négocier dans un esprit de fédéralisme coopératif le règlement de ce différend dangereux.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE LA PLATE-FORME DE FORAGE «OCEAN
RANGER» AU LARGE DE TERRE-NEUVE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'ai avisé le ministre des Transports de ma question. Le ministre pourrait-il nous donner les dernières nouvelles sur la tragédie de Hibernia?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, les dernières nouvelles que j'ai reçues remontent à 11 heures du matin. A ce moment-là, on ne voyait pas la plate-forme. Quatre-vingt-quatre personnes avaient disparu. On a vu des personnes dans l'eau, mais on ignore si elles sont encore en vie. Un avion de modèle Aurora et deux navires d'intendance sont sur les lieux. Deux autres navires sont en route, etc. Un bateau de la garde côtière, le *Humphrey Gilbert*, est sur place. Deux hélicoptères de la défense nationale font la navette à partir de deux plates-formes situées à proximité de cet endroit. On a repéré deux barques de sauvetage; l'une avait chaviré et l'autre était submergée. On a également aperçu un radeau de sauvetage partiellement submergé. Voilà ce que l'on savait à 11 heures.

Questions orales

Une enquête a déjà été entamée. Une équipe composée de représentants du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministère des Transports fait une enquête préliminaire sur les causes de l'accident. Cet après-midi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même annoncerons la mise sur pied d'une commission d'enquête officielle sur ce triste accident.

LE REFUS DE CONSTRUIRE UN HÉLIPORT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je remercie le ministre de ces renseignements, si tragiques soient-ils. Compte tenu de la dernière partie de sa réponse, peut-être le ministre confirmera-t-il que les investigateurs et les enquêteurs officiels auront aussi pour mandat d'expliquer pourquoi le ministère des Transports a rejeté le projet de Virgin Rocks, que les gestionnaires régionaux et le directeur de la garde côtière de Terre-Neuve avaient recommandé il y a plus de deux ans et qui prévoyait l'établissement d'un phare de sécurité alimenté au combustible, d'un hélicoptère et d'un poste de fournitures médicales, sous prétexte qu'il était trop «futuriste» et en dépit du fait qu'on a aménagé un tel hélicoptère de sécurité dans la mer du Nord?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il est facile de parler au conditionnel passé quand survient ce genre d'accident. Je vais examiner cette affaire. Cependant, à chaque fois qu'on mène une enquête, on fait toute une série de recommandations et le ministère des Transports étudie chacune d'elles. Si l'affaire soulevée par mon honorable ami a fait l'objet d'une recommandation d'un enquêteur, d'un juge ou de qui que ce soit d'autre, je suis certain qu'on y a alors donné suite. Je vais me renseigner et faire en sorte qu'on explique au député pourquoi on n'a pas pris les mesures dont il a fait état.

ON DEMANDE À CONNAÎTRE LES RAISONS DU REFUS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, pour qu'il n'y ait aucune confusion, je précise que le projet de Virgin Rocks n'a jamais fait l'objet d'une étude officielle. La seule étude a émané du ministère. La garde côtière de Terre-Neuve avait fait à Ottawa une recommandation que le ministère a rejetée, me dit-on, le 2 octobre 1980.

Le ministre aurait-il l'obligeance de faire savoir à la Chambre, même avant que se tienne une enquête officielle sur cette tragédie, pour quelles raisons on a rejeté le projet d'hélicoptère et de phare de poste de fournitures médicales à Virgin Rocks, à mi-chemin entre Saint-Jean et Hibernia, que l'on recommandait pour éviter justement pareille tragédie?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je le ferai, madame le Président. J'essayais seulement de faire valoir que nous en sommes tous profondément désolés lorsque surviennent des accidents de ce genre. Certains ont des idées sur les mesures qu'il aurait fallu prendre. Après étude, on se prononce sur ces idées. Il faut tenir compte de considérations budgétaires et il arrive que des idées ne soient pas jugées acceptables, encore une fois, de ce point de vue. Je vais étudier la question et faire en sorte que mon honorable ami reçoive l'explication complète qu'il demande.